Informations de base	
2023/2136(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2022: Budget général de l'UE - Comité des régions **Subject** 8.70.03.12 Decharge 2022	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	FLANAGAN Luke Ming (The Left)	26/05/2023
	Rapporteur(e) fictif/fictive STAVROU Eleni (EPP) RÓNAI Sándor (S&D) MITUȚA Alin (Renew) PEKSA Mikuláš (Greens/EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

EMPL	Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE	Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN	Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI	Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI	Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT	Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI	Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AFCO	Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/06/2023	Publication du document de base non-législatif	COM(2023)0391	
12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/02/2024	Vote en commission		
07/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0073/2024	Résumé
10/04/2024	Débat en plénière		
11/04/2024	Décision du Parlement	T9-0233/2024	Résumé
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
10/10/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2136(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/12870

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE753.484	13/12/2023	
Amendements déposés en commission		PE758.203	31/01/2024	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0073/2024	07/03/2024	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0233/2024	11/04/2024	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06179/2024	12/03/2024	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2023)0391	28/06/2023	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0060/2023 JO C 000 04.10.2023, p. 0000	04/10/2023	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	**Rôle**	**Commission**	**Date**	**Représentant(e)s d'intérêts**
FLANAGAN Luke Ming	Rapporteur(e)	CONT	08/11/2023	Secretary General, Committee of Regions Deputy Director, Directorate Human resources and finance Head of unit infrastructure in the EESC-COR joint services

Acte final	
Budget 2024/2241 JO OJ L 10.10.2024	Résumé

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Comité des régions

2023/2136(DEC) - 07/03/2024 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Luke Ming FLANAGAN (The Left, IE) concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022, section VII - Comité des régions.

La commission compétente a invité le Parlement européen de **donner décharge** au secrétaire général du Comité des régions sur l'exécution du budget du Comité des régions pour l'exercice 2022.

Gestion budgétaire et financière

En 2022, le budget final adopté pour la commission s'élevait à **109.976.858 euros**, y compris le budget rectificatif n° 5/2022, ce qui représente une augmentation globale de 3,03% par rapport à 2021. Les crédits de la ligne budgétaire 1004 pour «indemnités de voyage et de séjour, participation à réunions et dépenses associées» est passé de 4.244.488 EUR à 8.158.838 EUR, soit une hausse de 92%, entre 2021 et 2022, en raison de la reprise des voyages après la pandémie de COVID-19.

Le taux d'exécution du budget était de **99,2%** en 2022, soit un peu plus qu'en 2021, où le taux d'exécution du budget était de 98,9%.

Le rapport note que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a créé une pression budgétaire sur le Comité, notamment à travers une hausse de l'inflation et des ajustements salariaux, une forte augmentation des coûts de l'énergie et du coût de la construction et des matières premières.

Gestion interne, performance et contrôle interne

En 2022, le Comité a adopté 55 avis et 8 résolutions, ce qui est légèrement inférieur à celui de 2021, où le Comité avait adopté 60 avis et 9 résolutions. Les députés se sont félicités que le Comité ait pris des mesures concrètes pour renforcer sa participation à l'ensemble du cycle politique et législatif de l'Union, conformément à ses prérogatives en vertu des traités.

Le rapport note également qu'en 2022, le Comité a revu et renforcé son cadre de contrôle interne aux niveaux de la planification et de la communication d'informations, des systèmes, de la vérification financière et des fonctions sensibles.

Ressources humaines, égalité et bien-être des collaborateurs

Fin 2022, le Comité comptait au total 533 collaborateurs, contre 547 en 2021 et 537 en 2020. Le rapport note que le Comité a continué à sensibiliser aux mesures mises en place pour lutter contre le harcèlement au travail, gérer les conflits et lutter contre le harcèlement.

Cadre éthique et transparence

Le Comité a poursuivi la mise en œuvre de son code de conduite 2020 pour les membres et, à cet égard, a intensifié ses efforts pour collecter les déclarations financières manquantes des membres. En outre, de nouvelles mesures de transparence axées sur les membres et rapporteurs titulaires de fonctions, conformément aux principes du registre de transparence de l'UE, ont été adoptées par le Comité. Les députés se sont félicités que le Comité ait officiellement adhéré au **registre de transparence de l'UE** à compter du 1er janvier 2024. Les députés ont regretté que le Comité n'ait pas adopté de stratégie antifraude interne.

Bâtiments

Le rapport constate que le Comité et le CESE ont perdu 5 000 m² de bureaux suite à la reprise du contrat de location de l'ancien bâtiment du SEAE au Belliard 100 (B100), entré en vigueur en septembre 2021, et à l'échange d'immeubles entre le du Comité et du CESE Belliard 68 et Trèves 74 et Van Maerlant 2 (VMA) de la Commission, entrés en vigueur en septembre 2022. Des travaux d'aménagement dans les deux bâtiments nouvellement acquis ont été nécessaires pour permettre une utilisation plus dense des bureaux.

Coopération interinstitutionnelle

Les députés se sont félicités des économies budgétaires et administratives réalisées grâce à la coopération interinstitutionnelle, en particulier de la coopération étroite établie au niveau administratif avec le CESE avec lequel le Comité partage des locaux et des services communs dans les domaines de la traduction, des infrastructures, de la logistique et de l'informatique, tout en conservant pleinement son autonomie. Ils ont appelé le Comité à continuer d'explorer les synergies avec d'autres institutions, tant en termes de logistique, de services numériques, de service de chauffeurs que d'autres tâches administratives.

Le rapport salue la volonté du Comité de développer davantage sa coopération avec d'autres institutions, en particulier le Parlement, avant les élections européennes de 2024, grâce à une feuille de route prévoyant une nouvelle intensification de la coopération et un rôle plus important pour le Comité et les collectivités locales et régionales dans ce contexte.

Communication

Le rapport note qu'en 2022, le budget global de communication du Comité s'élevait à 2,2 millions d'euros, contre 2,1 millions d'euros en 2021, soit une augmentation de 4%. Dans le cadre de ce budget, environ 439.000 EUR ont été utilisés pour les événements, 795.000 EUR pour les médias et 1.099.000 EUR pour la communication numérique.

Les députés ont salué la stratégie de communication fondée sur les données développée par le Comité pour combler l'écart avec les citoyens de l'Union aux niveaux local et régional en utilisant des canaux de multiplication, tels que les réseaux européens de conseillers régionaux et locaux qui comptaient 2037 membres inscrits fin 2022 et le programme de jeunes élus avec 775 participants aux manifestations en 2022, soit une augmentation de 15% par rapport à 2021.

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Comité des régions

2023/2136(DEC) - 11/04/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 547 voix pour, 43 contre et 20 abstentions, de **donner décharge** au Secrétaire général du Comité des régions sur l'exécution du budget du Comité des régions sur l'exécution du budget de la Cour des comptes pour l'exercice 2022.

Dans sa résolution adoptée par 543 voix pour, 48 contre et 19 abstentions, le Parlement a formulé une série d'observations.

Dans son rapport annuel relatif à l'exercice 2022, la Cour des comptes n'a relevé aucun problème spécifique concernant le Comité. Les députés relèvent que 14 (23%) des 60 opérations contenaient des erreurs, mais que la Cour estime, sur la base des cinq erreurs qui ont pu être quantifiées, que le taux d'erreur est inférieur au seuil de signification.

Gestion budgétaire et financière

En 2022, le budget final adopté pour la commission s'élevait à **109.976.858 euros**, y compris le budget rectificatif n° 5/2022, ce qui représente une augmentation globale de 3,03% par rapport à 2021. Les crédits de la ligne budgétaire 1004 pour «indemnités de voyage et de séjour, participation à réunions et dépenses associées» est passé de 4.244.488 EUR à 8.158.838 EUR, soit une hausse de 92%, entre 2021 et 2022, en raison de la reprise des voyages après la pandémie de COVID-19.

Le taux d'exécution du budget était de **99,2%** en 2022, soit un peu plus qu'en 2021, où le taux d'exécution du budget était de 98,9%.

La résolution note que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a créé une pression budgétaire sur le Comité, notamment à travers une hausse de l'inflation et des ajustements salariaux, une forte augmentation des coûts de l'énergie et du coût de la construction et des matières premières.

Gestion interne, performance et contrôle interne

En 2022, le Comité a adopté 55 avis et 8 résolutions, ce qui est légèrement inférieur à celui de 2021, où le Comité avait adopté 60 avis et 9 résolutions. Les députés se sont félicités que le Comité ait pris des mesures concrètes pour renforcer sa participation à l'ensemble du cycle politique et législatif de l'Union, conformément à ses prérogatives en vertu des traités. En 2022, le Comité a organisé 56 réunions préparatoires et de suivi avec le Parlement pour les avis de ses rapporteurs.

Les députés notent également qu'en 2022, le Comité a revu et renforcé son cadre de contrôle interne aux niveaux de la planification et de la communication d'informations, des systèmes, de la vérification financière et des fonctions sensibles.

Ressources humaines, égalité et bien-être des collaborateurs

Fin 2022, le Comité comptait au total 533 collaborateurs, contre 547 en 2021 et 537 en 2020. Il employait 56,8% de femmes et 43,2% d'hommes. La situation reste toutefois particulièrement déséquilibrée tant au niveau de l'encadrement supérieur qu'à celui de l'encadrement intermédiaire. Les députés notent que le Comité a continué à sensibiliser aux mesures mises en place pour lutter contre le harcèlement au travail, gérer les conflits et lutter contre le harcèlement.

Cadre éthique et transparence

Le Comité a poursuivi la mise en œuvre de son code de conduite 2020 pour les membres et, à cet égard, a intensifié ses efforts pour collecter les déclarations financières manquantes des membres. Le Comité a continué à mettre en place des mesures de transparence, telles que la publication des déclarations d'intérêts financiers des membres sur son site internet, mais il n'a pas formellement adhéré au registre de transparence de l'Union européenne. Le Comité n'a pas détecté de conflits d'intérêts qui auraient nécessité un suivi de la part de l'administration. Aucun cas de dénonciation de dysfonctionnements n'a été signalé. Les députés ont regretté que le Comité n'ait pas adopté de stratégie antifraude interne.

Bâtiments

Le Parlement constate que le Comité et le CESE ont perdu 5000 m² de bureaux suite à la reprise du contrat de location de l'ancien bâtiment du SEAE au Belliard 100 (B100), entré en vigueur en septembre 2021, et à l'échange d'immeubles entre le du Comité et du CESE Belliard 68 et Trèves 74 et Van Maerlant 2 (VMA) de la Commission, entrés en vigueur en septembre 2022. Des travaux d'aménagement dans les deux bâtiments nouvellement acquis ont été nécessaires pour permettre une utilisation plus dense des bureaux.

Coopération interinstitutionnelle

Les députés se sont félicités des économies budgétaires et administratives réalisées grâce à la coopération interinstitutionnelle, en particulier de la coopération étroite établie au niveau administratif avec le CESE avec lequel le Comité partage des locaux et des services communs dans les domaines de la traduction, des infrastructures, de la logistique et de l'informatique, tout en conservant pleinement son autonomie. Ils ont appelé le Comité à continuer d'explorer les synergies avec d'autres institutions, tant en termes de logistique, de services numériques, de service de chauffeurs que d'autres tâches administratives.

La résolution salue la volonté du Comité de développer davantage sa coopération avec d'autres institutions, en particulier le Parlement, avant les élections européennes de 2024, grâce à une feuille de route prévoyant une nouvelle intensification de la coopération et un rôle plus important pour le Comité et les collectivités locales et régionales dans ce contexte.

Communication

En 2022, le budget global de communication du Comité s'élevait à 2,2 millions d'euros, contre 2,1 millions d'euros en 2021, soit une augmentation de 4%. Dans le cadre de ce budget, environ 439.000 EUR ont été utilisés pour les événements, 795.000 EUR pour les médias et 1.099.000 EUR pour la communication numérique.

Les députés ont salué la stratégie de communication fondée sur les données développée par le Comité pour combler l'écart avec les citoyens de l'Union aux niveaux local et régional en utilisant des canaux de multiplication, tels que les réseaux européens de conseillers régionaux et locaux qui comptaient 2037 membres inscrits fin 2022 et le programme de jeunes élus avec 775 participants aux manifestations en 2022, soit une augmentation de 15% par rapport à 2021. A la fin de 2022, le Comité comptait 175.000 abonnés sur ses canaux de médias sociaux, soit 16% de plus qu'en 2021.

En ce qui concerne la **numérisation**, le Comité a œuvré à l'adaptation et à la mise au point de plusieurs outils informatiques stratégiques afin d' améliorer l'efficience et l'efficacité de ses activités politiques ainsi que de ses processus administratifs et de son flux de travail. Les députés ont encouragé le Comité à sensibiliser davantage ses membres et son personnel à la cybersécurité. En ce qui concerne **l'environnement et la durabilité**, le Parlement s'est félicité des pratiques durables et notamment de l'approche «zéro papier» du Comité et du CESE, qui ont contribué à réduire leur empreinte environnementale.

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Comité des régions

2023/2136(DEC) - 10/10/2024 - Acte final

OBJECTIF : donner décharge au Comité des régions pour l’exercice 2022.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2024/2241 du Parlement européen concernant la décharge sur l’exécution du budget général de l’Union européenne pour l’exercice 2022, section VII - Comité des régions.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de donner décharge au Secrétaire général du Comité des régions sur l'exécution du budget du Comité des régions pour l'exercice 2022.

Cette décision est conforme à la résolution du Parlement européen adoptée le 11 avril 2024 et comprend une série d’observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se référer au résumé de l’avis du 11 avril 2024).

En 2022, le budget final adopté pour le Comité s'élevait à **109.976.858 EUR**, budget rectificatif 5/2022 compris, soit une augmentation globale de 3,03% par rapport à 2021. Les crédits de la ligne budgétaire 1004 pour les «indemnités de voyage et de séjour, de participation aux réunions et dépenses connexes» sont passés de 4.244.488 EUR à 8.158.838 EUR, soit de 92%, entre 2021 et 2022, en raison de la reprise des voyages après la pandémie de COVID-19.

Le taux d’exécution du budget s’est élevé à 99,2% en 2022, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2021, où le taux d’exécution du budget était de 98,9 %.

La résolution a noté que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a créé une pression budgétaire pour le Comité, notamment en raison de la hausse de l'inflation et des ajustements salariaux, de la forte augmentation des coûts de l'énergie et du coût de la construction et des matières premières.

Enfin, en ce qui concerne la coopération interinstitutionnelle, le Parlement a salué la volonté du Comité de développer davantage sa coopération avec d’autres institutions, en particulier le Parlement, dans la perspective des élections européennes de 2024, au travers d’une feuille de route prévoyant une nouvelle intensification de la coopération et un rôle plus important du Comité et des collectivités locales et régionales dans ce contexte.